



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 13 juillet 2022

Le Tarn placé en vigilance orange – canicule

Le département du Tarn est placé en vigilance orange canicule à compter de 14h ce jour. Le niveau orange correspond à **une période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs** (soit 21 degrés la nuit et 36 degrés le jour).

Evolution météorologique prévue :

Aujourd'hui dans le Tarn, les températures maximales seront comprises 35 et 37 degrés, pouvant atteindre 38 degrés localement. Dans la nuit de mercredi à jeudi, les températures seront de 19 à 20 degrés.

Jeudi, les températures maximales seront comprises 36 et 38 degrés, pouvant atteindre 39 degrés localement.

Cette vigilance orange canicule est assortie d'un niveau **sévère** de risque incendie.

Les mesures décidées par les services de l'État

Dans ce contexte, plusieurs mesures et dispositifs ont été mis en place :

- le Préfet du Tarn a demandé aux maires du département d'activer leurs Plans communaux de sauvegarde (PCS) afin de porter attention aux publics fragiles (enfants en bas âge, personnes âgées notamment isolées) ;
- la Direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) met en œuvre le dispositif dédié aux personnes vulnérables et aux salariés ;
- l'Agence régionale de santé a demandé l'activation des plans bleus dans les établissements médico-sociaux et EHPAD.

Toute latitude est laissée aux maires pour adapter les manifestations extérieures aux fortes chaleurs, notamment en organisant les manifestations aux heures les moins chaudes de la journée ou en dimensionnant les dispositifs de prévention et de secours.

Le Préfet du Tarn appelle à la plus grande vigilance, **chacun** pouvant être affecté par ces fortes chaleurs.

Il convient de porter une vigilance particulière aux personnes âgées, aux personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, aux personnes isolées et aux enfants. Aussi, **la mobilisation civique de chacun pour apporter assistance et écoute à ses voisins et sa famille est essentielle.**

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une vigilance particulière est également demandée pour **prévenir les feux de forêt** :

- ni feu ni barbecue aux abords des forêts,
- pas de cigarette ni de mégot jeté au sol ou par la fenêtre de la voiture,
- pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendies,
- pas de combustible contre la maison (bois, fuel, butane,...)
- pas d'écobuage.

La plus grande vigilance a été demandée aux agriculteurs dans le cadre des moissons et travaux agricoles.

Les conseils de comportement à diffuser :

 <p>Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées</p>	 <p>En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin</p>	 <p>Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit</p>
 <p>Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour (cinémas, magasins...)</p>		 <p>Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement</p>
 <p>Évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée</p>	 <p>Limitez vos activités physiques</p>	 <p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateurs, douche...)</p>

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me mets
à l'abri**
dans une
habitation

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr